



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement et de  
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

**Réponse du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Claude Meisch, à la question parlementaire n°3802 de l'honorable Député Monsieur Meris Sehovic au sujet de l'« Attraction d'investisseurs étrangers pour investir sur le marché de logement ».**

**1. L'attraction d'investisseurs étrangers pour investir sur le marché de logement luxembourgeois figure-t-il parmi les objectifs principaux de la politique de logement du Gouvernement ? Par quels moyens cet objectif est-il mis en œuvre ?**

La question du logement constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs pour notre société. Elle touche de nombreux ménages et entraîne des répercussions directes sur la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté et les perspectives des générations futures.

Le Gouvernement ne mène pas une politique ciblée d'attraction d'investisseurs étrangers pour le marché de logement luxembourgeois, mais une politique visant à engager l'ensemble des acteurs concernés : pouvoirs publics, communes, acteurs publics et privés du logement, partenaires sociaux et société civile.

Le ministère agit sur plusieurs leviers pour augmenter de manière durable la production de logements. L'État renforce notamment son action en faveur du logement abordable en mobilisant différents instruments, tels que l'acquisition de projets immobiliers, l'intégration de logements dans le parc public et l'adaptation des dispositifs existants. Les moyens financiers consacrés au logement abordable ont été ainsi significativement renforcés. En 2025, les dépenses du Fonds spécial pour le logement abordable ont plus que doublé par rapport à 2024 (soit 249,5 millions d'euros supplémentaires).

Le seul investissement public ne permettra néanmoins pas de répondre à la crise actuelle du marché du logement. Il est important que les investisseurs privés et institutionnels investissent également dans l'immobilier résidentiel et contribuent ainsi à la création de logement en général au Luxembourg.

Le ministère attache une grande importance à rester à l'écoute de l'ensemble des acteurs intervenant dans le financement, la construction et la rénovation de logements.

La réponse au défi du logement nécessite en effet un effort collectif et une action coordonnée et durable permettant d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux.

**2. Monsieur le Ministre dispose-t-il d'informations sur les investisseurs étrangers investissant sur le marché de logement luxembourgeois ? Dans la négative, envisage-t-il mandater une étude à ce sujet ?**

Le ministère ne dispose pas d'information sur les investisseurs étrangers investissant sur le marché de logement luxembourgeois et n'envisage pas de mener à court terme une étude à ce sujet.

**3. Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que le Gouvernement devrait concentrer toute son énergie sur l'augmentation du nombre de logements abordables publics ?**

Le Gouvernement s'engage résolument dans le renforcement du parc locatif public à travers une série de mesures structurantes.

Cet engagement se traduit notamment par le renforcement du Fonds spécial pour le logement abordable, dont les investissements connaissent une hausse significative : en 2025, les dépenses ont doublé, représentant un effort supplémentaire d'environ 250 millions d'euros.

Parallèlement, le programme d'acquisition de logements en VEFA est activement développé afin d'intégrer rapidement de nouveaux logements dans le parc public. À ce jour, l'État a acquis 358 logements, destinés à accueillir environ 1.135 habitants, pour un investissement total de 221 millions d'euros. À cela s'ajoutent des contrats de réservation portant sur 179 logements supplémentaires, représentant environ 124 millions d'euros d'investissement. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant l'acquisition d'environ 800 logements sur la période 2024–2027, afin d'accroître durablement l'offre de logements abordables.

En complément, le Gouvernement poursuit une politique active de constitution de réserves foncières stratégiques. Cette approche permet de développer de nouveaux projets de logement et de planifier à long terme des projets urbains structurants. Dans ce cadre, les dépenses cumulées de l'État pour la constitution de cette réserve foncière s'élèvent à plus de 182,6 millions d'euros, contribuant ainsi à renforcer durablement l'offre de logements au Luxembourg.

Par ailleurs, la gestion locative sociale sera renforcée afin de mobiliser davantage de logements inoccupés.

Ces mesures s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de concentrer toute son énergie dans l'augmentation du nombre de logements abordables publics.

Luxembourg, le 30 mars 2026

Le Ministre du Logement et de  
l'Aménagement du territoire

(s.) Claude Meisch